

PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ

Président : Pierre Chevalier

Secrétaire : Mady Junisson

Nombre de délégués :

en exercice : 101

présents : 68 (titulaires et suppléants)

votants : 85 (dont 17 pouvoirs)

Élus :

PRÉSENTS (68) : Aline Chevalier ; Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Beaumont Didier ; Bivert Frédéric ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère JérémY ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Pierre ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Cusseau Didier ; Delpy Daniel ; Detour Jean-Paul ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Gantheil Robert ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Granet Henri ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Ribeiro Sophie ; Roche Philippe ; Saugeras Jean-Pierre ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Soulier Jean-Marc ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michelle ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric.

POUVOIRS (17) : Arfeuillère Christophe (pouvoir à Gilles Barbe) ; Aubessard Anne-Marie (pouvoir à Philippe Brugère) ; Bauvy Claude (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Bézanger Joël (pouvoir à Jean-Pierre Saugeras) ; Bodeveix Jean-Pierre (pouvoir à Aurélie Gibouret-Lambert) ; Calla Tony (pouvoir à Martine Pannetier) ; Cornelissen Jacqueline (pouvoir à Daniel Delpy) ; Cornelissen Tony (pouvoir à Mady Junisson) ; Cronnier Pierrick (pouvoir à Yoann Fiancette) ; Delibit Sandra (pouvoir à Michèle Valibus) ; Lacrocq Michel (pouvoir à Marc Bujon) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Parrain Céline (pouvoir à Sophie Ribeiro) ; Pelat Philippe (pouvoir à Maryse Badia) ; Pesteil Michel (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Picard Nadine (pouvoir à Patrick Jouve) ; Ventadour Elizabeth (pouvoir à Françoise Talvard)

EXCUSÉS (16) : Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Convocation adressée le 05 avril 2022 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Mady Junisson est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

À l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 10 mars 2022.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

Pierre Chevalier, président, commence par faire le retour de l'utilisation du don au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) de 35 000€ qui a été voté le 10 mars dernier. Ces fonds ont servi à acquérir des ambulances, des médicaments, des groupes électrogènes, des tentes, des couvertures et autres matériels de secours. Il remercie l'assemblée pour sa solidarité.

Pierre Chevalier revient sur le PLUi en précisant qu'un cabinet d'avocats spécialisés travaille actuellement sur les avis rendus par les personnes publiques associées. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) qui émane, entre autre, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), a rendu un avis qu'il convient d'analyser avec la plus grande attention de manière à ne pas fragiliser notre PLUi. Il explique qu'aujourd'hui, l'enjeu est de s'assurer que notre document final sera le plus solide possible face à un contentieux juridique qui ne manquera pas d'arriver. L'enquête publique est pour l'heure prévue en juin. Une conférence des maires aura lieu le 10 mai prochain pour évoquer ce sujet et vous présenter les préconisations du cabinet d'avocat.

FINANCES

1. EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance pour la présentation de ces rapports.

Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et quitte la salle.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 67 (titulaires et suppléants)
- votants : 84 (dont 17 pouvoirs)

a) Budget principal

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 ;

À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 2
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

b) **Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »**

Stéphanie Gautier, maire de Palisse, demande une explication sur les différences entre le compte administratif et ce qui était prévu dans les recettes de fonctionnement. Au budget principal, il était prévu 909 000€ et il a été réalisé 344 000€.

Philippe Roche, vice-président en charge des finances et de l'évaluation des politiques publiques, répond que c'est une écriture comptable pour réaliser l'équilibre sur le BP.

Stéphanie Gautier constate que l'on prévoit des recettes et que ce n'est pas sincère.

Philippe Roche réexplique qu'il faut équilibrer les budgets annexes et le budget principal en dépense et en recette.

Monique Jabiol, maire de Roche-Le-Peyroux, demande si c'est pareil pour le chapitre 74.

Philippe Roche répond qu'une étude de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avait été prévue et pas totalement réalisée ; il y a un report sur l'année suivante.

Monique Jabiol demande si l'ADEME doit nous apporter des financements en 2022.

Philippe Roche acquiesce.

Monique Jabiol demande si c'est la même chose en investissement, car, au chapitre 21, il est noté 916 000€ de prévu et 210 000€ réalisés.

Philippe Roche, répond que c'est aussi pour l'équilibre budgétaire et que dans un budget il faut bien mettre l'excédent quelque part et donc automatiquement gonfler certains postes pour y insérer les excédents sur le budget primitif.

Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, souhaiterait un rafraichissement de la mémoire collective, afin de bien comprendre les raisons de ce déficit chronique et de quelle manière cela est arrivé. Il demande comment sont impactées toutes les charges de fonctionnement liées au bâtiment et au pôle environnement. Il demande si tout est affecté sur le budget des déchets, ou s'il y a une répartition sur le budget principal et souhaite savoir si des agents sont « à cheval » sur les deux budgets.

Philippe Roche répond que lorsqu'il y a eu la fusion, la détermination des taux s'expliquait de la manière suivante : sur la fiscalité des ménages, on additionne les bases, on additionne les recettes et on fait le rapport, mais pour la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) c'est complètement différent. Il y a des dépenses et des recettes. Il faut donc connaître la totalité des dépenses. Il y a eu la fixation d'un taux provisoire à 9,5% mais il manquait des éléments. De plus, une autre problématique était que toutes les communes ne travaillaient pas de la même manière sur la collecte des déchets, ce qui entraînait une difficulté pour mesurer les dépenses. Finalement, le problème le plus important était la gestion des déchetteries car, dans certaines collectivités, c'étaient les communes qui versaient une contribution complémentaire et celle-ci n'a pas pu être prise en compte. Elle était de 130 000 € par an, multipliée par 5 exercices soit 650 000€.

Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, demande si cela ne peut pas être considéré comme un transfert de charge et la reprendre sur le budget principal.

Philippe Roche explique que cela n'est pas possible. De plus, tous les agents n'avaient pas de régime indemnitaire, il a donc fallu tous les mettre au même niveau : ce qui a entraîné un coût de 80 000€ par an. Le service déchets a été optimisé avec la modification et la mise en place de nouvelles tournées, avec la mise en place de bacs, etc. Tout ceci explique le déficit du budget déchets. En ce qui concerne la répartition des charges, il explique qu'Alain Fonfrède pourra en dire plus que lui, mais qu'il y a certainement une répartition par service et par budget. Ainsi, seules les dépenses affectées au pôle environnement vont au service déchets puisque ce pôle était préexistant.

Alain Fonfrède, vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés, confirme que le budget OM (ordures ménagères) ne finance que les charges des OM. Il rappelle que ces problématiques ont été abordées en commissions.

Pierre Coutaud répond qu'il n'a pas le temps d'assister à toutes les commissions. Il demande confirmation que toutes les charges de fonctionnement sont sur le budget des OM.

Alain Fonfrède confirme.

Pierre Coutaud rappelle que le pôle déchets ne sert pas qu'aux traitements des OM.

Alain Fonfrède précise que les charges du pôle déchets ne concernent que les charges des OM et non pas toutes les charges de tout le service du pôle environnement y compris le salaire de Guillaume Richet.

Philippe Roche explique qu'il y a une ventilation sur les agents qui sont « à cheval » sur deux services et ce, en fonction de leur affectation.

Pierre Coutaud demande si cette ventilation ne pourrait pas être optimisée différemment pour limiter le déficit et la hausse du taux à venir.

Alain Fonfrède résume ce qu'a dit Pierre Coutaud en disant, qu'il faut que la com'com' paie des gens pour ramasser les ordures ménagères.

Pierre Coutaud répond qu'il ne veut pas que la com'com' paie des gens pour ramasser les OM mais il explique que, par exemple, pour l'utilisation de la salle de réunion du pôle environnement il y a des charges de chauffage et que cela ne doit pas être la taxe des ordures ménagères qui doit payer ces charges-là.

Alain Fonfrède dit qu'il pense que c'est calculé.

Philippe Roche rappelle que sur le budget du Pays qui a été voté la veille, il y a un compte sur les charges locatives.

Monique Jabiol remarque qu'un effort a été fait cette année et que HCC est moins déficitaire que les autres années.

Alain Fonfrède répond que c'est le résultat de la politique qui a été mise en place depuis 3 ans.

Daniel Delpy, maire de Valiergues, s'étonne de la réponse de Philippe Roche par rapport à la gestion et le financement des déchetteries et trouve bizarre que ce système de fonctionnement n'ait pas du tout été repris.

Philippe Roche répond que cela dépend du transfert ; c'est une question de gestion et de moment et que si cela avait pu être fait en 2017 cela aurait été fait.

Alain Fonfrède précise qu'en 2017 HCC s'était renseigné auprès de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) et que cela n'avait pas été possible.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 83	Contre : 1	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2021 ;

À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 80	Contre : 3	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

c) Budget annexe « Spanc »

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « SPANC » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 2
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2021 ;

À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 2
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

d) Budget annexe « Zones d'activités »

Stéphanie Gautier remarque qu'en recettes de fonctionnement les 356 000€ prévu au BP (budget principal) au chapitre 70 correspondent aux terrains vendus et s'étonne qu'on n'en ait fait que 142 000 € sûrement à cause de la crise sanitaire mais qu'on ne les retrouve pas au BP 2022. Elle demande si c'est aussi pour équilibrer.

Philippe Roche répond qu'il y a eu du retard sur les ventes et qu'elles ne se feront peut-être pas en 2022.

Stéphanie Gautier fait remarquer que les CA (comptes administratifs) sont équilibrés au centime près.

Frédéric Cogneras, directeur général adjoint finances et juridique, explique que c'est une obligation car ce sont des budgets de stock.

Philippe Roche précise qu'au final l'équilibre se fait avec les opérations d'ordre de transfert.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Zones d'activités » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Zones d'activités » pour l'exercice 2021.

Pierre Chevalier rejoint la séance et reprend la présidence de l'assemblée.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 68 (titulaires et suppléants)
- votants : 85 (dont 17 pouvoirs)

2. DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES LOCALES 2022

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 17	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH), de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) au titre de l'année 2022 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

3. DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TEOM 2022

À LA MAJORITÉ,

Votants : 85	Pouvoirs : 17	Pour : 71	Contre : 12	Abstention : 2
---------------------	----------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13,5 % ;
- **INSTAURE** un lissage des taux pour une durée de 5 ans avec pour objectif d'aboutir au taux unique de 13,50 % ;
- **APPROUVE** les taux proposés, pour l'année 2022.

Stéphanie Gautier souhaite que son vote « contre » soit mentionné dans le procès-verbal.

4. CONCOURS/ PARTICIPATIONS/ SUBVENTIONS 2022

a) Concours, subventions et participations au titre de l'année 2022

Stéphanie Gautier, maire de Palisse, ne prend pas part au vote.

À L'UNANIMITE,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme suit :

Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
Initiative Creuse	899,80 €
Initiative Corrèze	6 200,00 €
ADCF	3 611,58 €
Anvec	300,00 €
VVF	100,00 €
Fibois	1 000,00 €
Association des Aérodomes Français	500,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	500,00 €
Association AILE	500,00 €
Association Coup de Main	500,00 €
CPTS	100,00 €
TOTAL	14 211,38 €

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	113 911,84 €
Syndicat de Méouze	43 595,00 €
Syndicat mixte du PNR	24 778,60 €
TOTAL	182 285,44 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Haute-Corrèze VTT	1 000,00 €
Comité Départemental de la Corrèze de Course d'Orientation	1 000,00 €
AAPPMA d'Ussel section Carpe	500,00 €
Bugeat Treignac Athlé	1 000,00 €
WELL' COM (*)	10 000,00 €
SILVA	1 000,00 €
RGN La Luzège	2 500,00 €
AMELI	2 500,00 €
SCULPTURAMA	4 000,00 €
Radio Bort Artense	20 000,00 €
Ecole intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze	90 000, 00 €
TOTAL	133 500,00 €

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
GRAPE	500,00 €
Aéro Club d'Ussel	11 200,00 €
Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze	20 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	31 700,00 €

(*) Sous condition de notification par l'association des cofinanceurs dans les plus brefs délais

- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

b) Participation 2022 à l'Office de Tourisme Communautaire

Philippe Brugère, vice-président en charge de l'économie touristique, de l'accueil et de l'attractivité, explique qu'il a été décidé collectivement, avec l'office de tourisme de Haute-Corrèze, de faire un appel à participation à la communauté de communes avec 50 000 € de moins. Cette rétrocession est due à la gestion assez serrée de toutes les dépenses (le personnel et les charges à caractère général), de plus de gros investissements ont été réalisés à N-1, N-2 tels que le site de l'office de tourisme, l'achat de bornes dans les bureaux d'information touristiques, etc. C'est également lié au travail important mené pour faire entrer la taxe de séjours.

Il précise qu'ils ont décidé d'être honnête et sincère et donc de rétrocéder ces 50 000€ à la communauté de communes en sachant que si l'année prochaine ils en ont besoin ils en feront la demande.

Didier Beaumont, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Alain Fonfrede, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Mady Junisson, Dominique Miermont, Christophe Tur, Michèle Valibus et Eric Ziolo sont membres du bureau de l'office de tourisme communautaire et ne prennent pas part au vote de ce rapport.

À L'UNANIMITE,

Votants : 70	Pouvoirs : 13	Pour : 70	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de l'office de tourisme communautaire ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2022 à 557 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

5. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

a) Budget principal

Stéphanie Gautier souhaiterait comprendre pourquoi il y a une différence entre les chiffres des tableaux des investissements et ceux des annexes comme par exemple, l'aménagement des bureaux de l'Office de Tourisme, la réhabilitation du VVF d'Eygurande. Elle demande si là aussi c'est pour équilibrer le budget.

Philippe Roche répond que les deux devraient correspondre.

Stéphanie Gautier remarque que des demandes de subvention sont faites en face.

Philippe Roche explique que les subventions sont pour l'année et que ce sont des projections.

Stéphanie Gautier dit que ce n'est qu'une remarque mais qu'elle a du mal à s'y retrouver quand les chiffres sont différents.

Philippe Roche rappelle que le budget primitif reste un budget prévisionnel.

Frédéric Cogneras explique que pour le VVF ce sont les dépenses réelles qui ne tiennent pas compte des restes à réaliser. Dans le chapitre 20 ne sont votés que les crédits nouveaux.

Stéphanie Gautier relève que pour l'aménagement des bureaux de l'office de tourisme il n'y avait pas de reste à réaliser.

Philippe Roche constate effectivement que ça n'est pas normal.

Projection de la vidéo VVF 2022 suivie de la présentation du projet du site de Saint Nazaire par Dominique Miermont, maire de Neuvic, et complété par Marion Barreau, cheffe de projet patrimoine.

Bernard Gaertner, élu communautaire, Neuvic, souhaiterait savoir si, dans le budget 2022, il était prévu des crédits pour la mise en chantier des aires de randonnées autour de la Triouzoune et quels sont les délais d'exécution des investissements et des travaux correspondants. De plus, depuis le mois de décembre, il explique qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès de Michel Pesteil, vice-président, qui a pris des engagements pour que ce projet soit fonctionnel en grande partie pour la saison d'été 2022.

Philippe Roche répond que sur l'opération 316 « sentier de la Triouzoune » est prévue 61 300 €. Pour ce qui est de la mise en œuvre, Philippe Roche dit qu'il ne peut pas répondre à la place de Michel Pesteil qui est absent ce soir.

Bernard Gaertner espère que son message sera transmis et qu'il sera tenu informé car cela n'a pas été le cas.

Philippe Roche explique qu'il y a plusieurs projets qui se télescopent comme le sentier autour du lac de la Triouzoune et le chantier sur le Golf de Neuvic, mais il ne peut pas répondre à sa place car ce n'est pas son domaine de compétence, et il rassure sur le fait que Michel Pesteil s'en occupe et reste attentif au dossier. En tout cas il réexplique qu'en ce qui concerne la prévision budgétaire, il y a une opération qui est inscrite à hauteur de 61 300€.

Bernard Gaertner précise qu'il s'abstiendra pour le vote de ce budget et qu'il souhaite que ses motivations soient inscrites au procès-verbal car effectivement les crédits sont inscrits mais si les travaux se font en décembre cela ne sera pas fait pour la saison d'été 2022.

À LA MAJORITÉ,

Votants : 85	Pouvoirs : 17	Pour : 78	Contre : 0	Abstention : 7
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Monique Jabiol demande si au chapitre 73 il a été tenu compte du fameux taux.

Philippe Roche répond par l'affirmative, et précise que c'est le lissage du taux qui a été voté.

À LA MAJORITÉ,

Votants : 85	Pouvoirs : 17	Pour : 72	Contre : 12	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	-------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

Monique Jabiol demande si l'équilibre est réalisé avec les 400 000€ de plus.

Philippe Roche explique que cela va dépendre de la demande du SYTTOM.

Alain Fonfrède précise que cela va aussi dépendre de la hausse du prix du litre de gasoil.

Monique Jabiol est d'accord et précise que le contribuable est également impacté par ces hausses de tarifs.

Philippe Roche répète que dans les budgets annexes, il y a obligation d'équilibre.

c) Budget annexe « SPANC »

Daniel Escurat, maire de Chaveroy, quitte la séance. La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 67 (titulaires et suppléants)
- votants : 84 (dont 17 pouvoirs)

À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 3
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

d) Budget annexe « Zones d'activités »

Daniel Delpy, maire de Valiergues, quitte la séance. Il détient le pouvoir de Jacqueline Cornelissen. La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 66 (titulaires et suppléants)
- votants : 82 (dont 16 pouvoirs)

À L'UNANIMITE,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

e) Budget annexe « Instruction et Autorisation Droits des Sols »

Stéphanie Gautier constate que le budget soumis au vote est basé sur une grille tarifaire jamais votée. Elle demande donc ce qui est soumis au vote.

Philippe Roche répond que c'est le budget qui est soumis au vote.

Frédéric Cogneras précise que les tarifs ont été établis, par convention, avec chaque commune.

Philippe Roche explique qu'actuellement toutes les communes ne sont pas concernées. Il faut attendre que le PLUi soit validé pour pouvoir intégrer d'autres communes.

Monique Jabiol demande si toutes les communes votent ou seulement les communes concernées.

Philippe Roche précise que toutes les communes votent car c'est un budget annexe.

Monique Jabiol souhaite dire que HCC a fait un effort car le coût sera finalement qu'à l'acte mais comme elle avait demandé la gratuité, elle maintiendra sa position.

À LA MAJORITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 77	Contre : 4	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

6. VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION À FENIERS

Nathalie Peyrat, maire de Féniers, ne prend pas au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 81	Pouvoirs : 16	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles section A, n° 549 « u », n° 384 « m » sur la commune de Feniers et section A, n° 753 « a », n° 755 « g » sur la commune du Mas d'Artige ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles au profit de la commune de Feniers, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

7. ATTRIBUTION DES AIDES À L'HABITAT DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT

a) Aides au titre de l'OPAH-RR et OPAH-RU

Stéphanie Gautier souhaite faire une remarque concernant le lien entre la vice-présidence de l'habitat de la communauté de communes et la présidence du Pays Haute-Corrèze Ventadour dont Gilles Magrit a démissionné, pour des raisons personnelles, de la présidence du Pays sans démissionner de la vice-présidence de l'habitat. Elle juge indécent de garder une vice-présidence ainsi que l'indemnité qui va avec seulement pour lire deux délibérations sur l'habitat rédigées par le personnel de la com'com'. Elle comprend qu'HCC ait voulu garder Gilles Magrit mais elle pense qu'il aurait été plus judicieux de créer, au niveau du Bureau, une délégation en restant conseiller communautaire.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	SCI	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
GUITARD	Tom	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	4 332,00 €
CHEYLAT	Marie-Lise	PB	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	3 357,00 €

b) Aides au titre des autres actions du PLH

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide au bénéficiaire selon les modalités suivantes :

Collectivité	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
Commune de Maussac	Action n°6 « Réinvestir le parc de logements communaux »	3 440,00 €

8. CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) 2021-2026 DE CORRÈZE HABITAT

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la participation à la démarche de conventionnement CUS de Corrèze Habitat ;
- **APPROUVE** le projet de convention CUS ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

Serge Guillaume, vice-président en charge des énergies renouvelables et de la transition écologique, souhaite communiquer une information sur la plateforme France Rénov', service public gratuit de conseil à la rénovation énergétique des logements, animé par le CPIE. En deux mois, il y a eu 48 accompagnements de ménages sur le territoire pour du conseil à la rénovation. Il rappelle que des pochettes ont été transmises aux élus contenant des plaquettes à destination des particuliers ainsi qu'une note à l'attention des secrétaires de mairies expliquant le dispositif.

9. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE THALAMY

Bernard Gaertner souhaiterait connaître la superficie des panneaux photovoltaïques développée et savoir si les 250 000 € seront garantis quoiqu'il arrive ou s'ils seront calculés en fonction de la superficie réelle qui sera développée.

Serge Guillaume répond que la superficie est estimée entre 11 et 15 hectares en sachant que l'hectare est de 17 500 € et que si l'on part sur une moyenne de 14 hectares on est dans l'estimation. Mais la prochaine étape sera l'arrêt du périmètre définitif.

Bernard Gaertner dit qu'il serait intéressant d'attendre le résultat de l'étude.

Serge Guillaume explique qu'il faut notifier au développeur qu'il est retenu et qu'il faut qu'on arrête le choix du développeur, ce soir. Il rappelle que c'est une évaluation.

Stéphane Peyraud, maire de la commune de Saint-Fréjoux, souhaite savoir, dans le cadre de ce développement de projet, quel est le poste de raccordement qui sera visé notamment par rapport au projet de parc éolien à proximité de l'aérodrome. Il demande quelle priorité sera donnée par l'intercommunalité et s'il y a quelque chose de vue avec la Préfecture pour prioriser des projets dont l'impact sera favorable à tout le territoire par rapport à des projets tels que les projets éoliens qui n'impactent seulement que quelques communes.

Serge Guillaume répond que l'étude du développeur devrait le dire mais normalement ce projet devrait être raccordé au poste source d'Ussel à environ 12 km.

Stéphane Peyraud demande la confirmation que l'on donnera la priorité à ce projet de raccordement par rapport au projet éolien et si le poste source aura la capacité d'absorber ce projet plus les autres.

Jean-Pierre Guizard explique que la capacité actuelle du poste d'Ussel est d'environ 30 méga, donc environ 30 hectares de panneaux photovoltaïques mais il précise que ça n'est pas HCC qui décidera qui sera raccordé en priorité mais la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Aujourd'hui ce dossier de panneaux photovoltaïques au sol d'une surface de 12 à 15 hectares est le seul projet avec un tel avancement.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la sélection d'EDF Renouvelable pour la mise en œuvre du projet photovoltaïque de Thalamy ;
- **AUTORISE** le Président à mener les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

RESSOURCES

10. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses des opérations citées ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes :
 - Aire d'accueil des gens du voyage
 - Extension du Golf de Neuvic
 - Plan Local Urbanisme Intercommunal
 - Réhabilitation du village de vacances d'Eygurande
 - Déploiement de la fibre optique
 - Réhabilitation de la Médiathèque d'Ussel
 - Construction d'une micro-crèche à Sornac
 - Schéma directeur alimentation en eau potable
 - Portail Territoire

- **PRÉCISE** que les crédits de paiements de 2022 seront ajustés au budget primitif 2022 sur l'opération concernée ;
- **CLÔTURE** l'autorisation de programme et crédits de paiements « Piscine d'Ussel ».

11. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

a) Avenant n°2

Barbara Vimont, maire de Saint Hilaire Luc, souhaite des précisions concernant le projet de portail de territoire pour lequel avait eu lieu une réunion, il y a quelques mois, dans laquelle il avait été dit que le projet devait être pris en charge dans sa totalité par HCC. Elle demande donc s'il y aura une répercussion des 26 000€ de participation sur les communes qui passeront par le portail de territoire.

Philippe Roche répond que la participation des communes est sur le futur fonctionnement.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant financier n°2 – année 2022, annexé au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant et tout document s'y référant.

b) Demande de financement DSIL CRTE

Communication

11b1. Création Du Portail Territoire – Tranche 2

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de portail territoire : attractivité – tranche 2, pour un montant de 130 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 11%, soit une subvention sollicitée de 14 000 €.

Environnement et aménagement de l'espace

11b2. Achat de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes, pour un montant de 60 000€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 41%, soit une subvention sollicitée de 24 500€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

Proximité et citoyenneté

11b3. Aménagement voie verte à Bort-Les-Orgues – Tranche 1

À LA MAJORITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 1
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagements de Voie Verte à Bort-les-Orgues – tranche 1, pour un montant de 646 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 15%, soit une subvention sollicitée de 94 800 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

12. RÉHABILITATION DU CENTRE TOURISTIQUE DE L'ABEILLE À EYGURANDE : attribution des marchés – Tranche 3

Gilles Magrit, maire du Mas D'Artige, ne prend pas part au vote.

Stéphanie Gautier demande quand a été faite l'estimation de 757 000€ car dans la délibération de demande de DETR de 2020 le montant était estimé à 718 000€.

Philippe Roche explique que les appels d'offre ont été infructueux et qu'il y a eu une remise à jour de la maîtrise d'œuvre.

Stéphanie Gautier précise qu'avant elle votait contre mais qu'aujourd'hui elle allait s'abstenir.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 81	Pouvoirs : 16	Pour : 78	Contre : 0	Abstention : 3
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** les marchés comme présentés ci-dessous :

- **Lot 1 : Gros œuvre / Démolitions :**

Entreprise BREDECHE – Ussel pour un montant de 197 925,80 € HT

- **Lot 2 : Piscine :**

Entreprise AQUA SERVICE - Limoges pour un montant de 118 075,80 € HT avec les prestations supplémentaires éventuelles retenues soit le traitement des parois des bassins (- 6 850,00 € HT) et le système balnéo (+ 4 960,00 € HT)

- **Lot 3 : Abris de piscine en aluminium :**
Entreprise CHEZE – Corrèze pour un montant de 176 633,63 € HT
 - **Lot 4 : Serrurerie :**
Entreprise CHEZE – Corrèze pour un montant de 13 805,40 € HT
 - **Lot 5 : Menuiseries intérieures bois :**
Entreprise GOUNY & Cie - Ussel pour un montant prévisionnel de 12 789,11 € HT
 - **Lot 6 : Plâtrerie / Faux-Plafonds / Peinture :**
Entreprise VEYRON - Soursac pour un montant de 15 300,38 €
 - **Lot 7 : Revêtements de sols :**
Entreprise TEKNISOLS - Tulle pour un montant de 31 000,00 € HT
 - **Lot 8 : Aménagements extérieurs :**
Entreprise RMCL – Vebret pour un montant de 31 298,12 € HT
 - **Lot 9 : Electricité :**
Entreprise FAURIE – Ussel pour un montant de 36 985,30 € HT
 - **Lot 10 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage :**
Entreprise MAGRIT – Ussel pour un montant de 80 864,60 € HT
- **AUTORISE** le président à signer les marchés correspondants, leurs éventuels avenants, et à accomplir toutes les démarches qui y sont liées.

13. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

f) Mise à jour du tableau des emplois permanents

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 15 avril 2022 suite à la création d'un emploi permanent d'animateur (catégorie B) à temps complet.

g) Création d'emploi non permanent

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps complet au grade d'attaché pour une durée initiale de 2 ans permanents sous la forme d'un contrat de projet pour suivre la conception des nouvelles voies vertes Ussel/La Courtine et Merlines / Montluçon.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Barbara Vimont remarque que sur le tableau des effectifs il y a environ 35 agents de catégorie A et B qui encadrent environ 100 agents de catégorie C ; elle trouve que le ratio lui paraît un peu disproportionné.

Eric Ziolo répond que le rapport social unique indique 78 % de catégorie C, 11 % de catégorie A et 11 % de catégorie B.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 8 juin à 18 heures à Meymac.

Procès-verbal établi à Ussel, le 15 avril 2022.

Le président

Pierre Chevalier



La secrétaire

Mady Junisson

